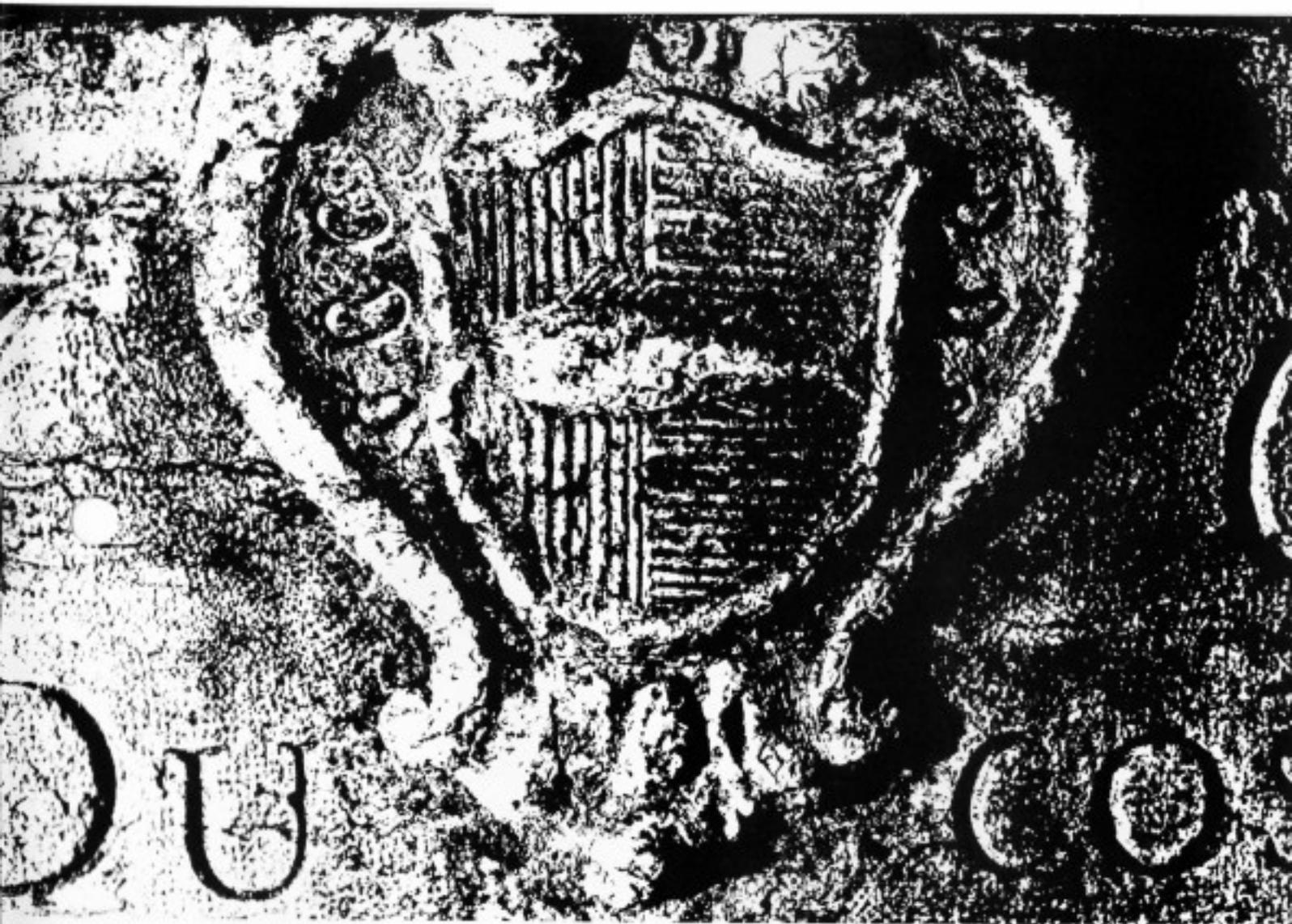


PRO— NOVIODUNO



juillet 1970

Membre de Civitas Nostra

Pour toutes vos opérations bancaires

adressez-vous
aux établissements
spécialisés de la place

Banque Cantonale Vaudoise

Caisse d'Épargne de Nyon

Crédit Foncier Vaudois

Société de Banque Suisse

Union de Banques Suisses

Union Vaudoise du Crédit

NYON

PRO — NOVIODUNO

Pour la première fois PRO NOVIODUNO donne un thème général à son bulletin:

L'industrialisation de Nyon.

Nous pensons que ce thème intéresse non seulement nos membres mais aussi toute la population de notre ville, car chacun subit les conséquences — bonnes ou néfastes — du développement d'une commune et chacun en est responsable dans une certaine mesure. C'est pourquoi nous adressons ce bulletin à tous les ménages de Nyon en espérant qu'ils voudront lui prêter l'attention qu'il mérite et peut-être nous communiquer les impressions ressenties à sa lecture.

**PRO NOVIODUNO
Le Comité**



NOTRE ACTION A BESOIN DE VOTRE APPUI !

Devenez membre actif en vous inscrivant auprès de notre trésorier M. Claude Barbezat, Union de Banques Suisses, rue de la Gare à Nyon, ou en versant votre cotisation à notre compte de chèques postaux 12 - 8591.

Cotisation annuelle minimale: Fr. 5.— y compris l'abonnement au bulletin.

PRO— NOVIODUNO

un groupe de
citoyens
conscients
de leur passé
et tournés
vers l'avenir

PRO — NOVIODUNO

SOMMAIRE

Pouvoirs publics et initiatives privées

Nyon, ville industrielle ?

Zone industrielle et urbanisme

Le développement industriel de la
région

Le point de vue d'un simple citoyen

Comité de Pro Novioduno

Nos généreux donateurs

JUILLET 1970



Retenez la vie et souvenez-vous du passé
Pour vos photos, adressez-vous à

Photo-Ciné Ed. Berger

Grand choix d'appareils, caméras,
projecteurs, etc.

Pouvoirs publics et initiatives privées

Il s'agit d'un thème de discussion depuis longtemps évoqué, constamment actuel et parfois brûlant. Pour sa part, Pro Novioduno l'a abordé à maintes reprises, plus ou moins favorablement selon l'attitude de la Municipalité en place. Nous nous félicitons, dans notre dernier Bulletin, des bons rapports entretenus ces dernières années. Aujourd'hui, d'autres hommes sont en place. Il y a donc lieu de reprendre le sujet. Mais c'est surtout une conférence internationale à laquelle j'ai participé avec grand intérêt qui m'a fait réfléchir sur les conditions de cette « entente ». Il s'agit du Colloque organisé récemment par *Civitas nostra* à Dole, auquel participaient ministre, ambassadeur, maires français et syndic suisse, etc. Il s'y est dit des choses fort importantes dont il nous faut tirer bénéfice.

Un point me paraît essentiel que je ne me lasse pas de répéter : une action comme la nôtre est impossible sans les pouvoirs publics. Nous sommes donc dans l'obligation de tout mettre en œuvre pour faciliter les relations avec eux. Comme il s'agit d'un dialogue dont le poids des partenaires est très différent, nous demandons à nos autorités une part plus importante de disponibilité que nous ne pouvons en donner nous-mêmes. De quoi s'agit-il ? De modeler tout d'abord les quartiers anciens pour l'homme qui y demeure mais aussi pour ceux qui les visitent. Plus expansivement aussi, d'harmoniser si possible le visage actuel de la ville afin d'éviter des erreurs préjudiciables à son avenir. Il nous faut être les conseillers bénévoles et efficaces de la Municipalité pour tout ce qui concerne les réfec-

tions et les constructions. Mais encore faut-il qu'elle l'admette et nous considère comme tels !

Que voyons-nous chez nos proches voisins ? Le congrès de Dole et celui de Fribourg l'an dernier sont éloquentes à ce propos. Une cinquantaine de villes étaient représentées, soit par leur maire, soit par leurs techniciens. C'est donc qu'elles s'intéressent aux thèmes qui s'y développent. Nous avons maintenant le service compétent. Si l'entente entre nous était ce qu'elle devrait être, son titulaire aurait dû nous y accompagner. C'eût été tout profit pour lui... et pour la Ville. Comme le syndic de Fribourg, le nôtre eut pu se pencher sur les maquettes et autres plans démontrant comment on restaure un quartier ancien et comment on s'applique à l'animer. « Il s'agissait, relate la presse à la suite du Congrès, de déterminer à travers les expériences d'habitants et de commerçants de villes anciennes et avec des techniciens, dans quelle mesure la réhabilitation des secteurs sauvegardés doit entraîner la transformation du contenu et comment parvenir à une mise en valeur de ceux-ci avec des moyens financiers limités... » Ne pensez-vous pas qu'un tel programme s'applique admirablement à nous ? *Si la Municipalité en est consciente*, si elle a une vue prospective du développement de la cité, nous pouvons alors marcher la main dans la main : le pouvoir allié à la bonne volonté. Nous serions alors très satisfaits que nos édiles nous accompagnent en de telles occasions !

Il s'agit donc bien d'un « état d'esprit » qu'on a, ou qu'on n'a pas. Ce qui m'inquiète quelque peu, c'est de

constater la politique que notre Municipalité suit depuis son installation, en janvier dernier, envers les sociétés locales. Sans doute, cette politique s'inspire-t-elle d'excellentes intentions... mais son résultat me paraît décevant. Il est une tradition qui semble se renforcer d'année en année qui veut que le Service compétent facture à la société les frais encourus par telle manifestation. Autrefois, c'était le cas pour la Salle communale. Aujourd'hui, il s'y ajoute l'Aula. Je comprends que les frais effectifs soient payés (consommation d'électricité par exemple) mais aller jusqu'à faire payer toute main-d'œuvre à des citoyens de la ville qui donnent déjà leur temps et parfois leur argent pour le bien de la collectivité, c'est, à mon avis, aller trop loin, susciter des mécontentements inutiles, voire dresser des habitants contre leurs fonctionnaires. Un service surtout se fait un point d'honneur d'être champion en la matière et l'on me cite des factures très lourdes adressées récemment à notre Dramatique, si lourdes (eu égard à ses disponibilités) qu'elles tuent

dans l'œuf tout projet. *Il est temps que nos pouvoirs publics se rendent compte qu'ils ont une mission culturelle à remplir* et qu'ils doivent tout mettre en œuvre pour aider les citoyens dévoués et capables d'initiatives. Notre vie culturelle doit s'intensifier si l'on veut éviter la cité-dortoir. Pour y parvenir, il faut commencer par avoir un budget destiné à soutenir ces efforts (comme cela va être le cas sur le plan cantonal) et non pas par arroser les responsables des sociétés de factures qui grèvent les comptes des manifestations qu'ils organisent. A l'aube de cette nouvelle législature, je suis persuadé que nos Municipaux se pencheront sur ce problème et qu'ils trouveront une solution capable d'y parvenir sans mettre à mal les finances communales. Nous attendons avec intérêt qu'ils nous la fassent connaître. Il y va du bon esprit qui doit régner parmi nos sociétés et du soutien qui doit être offert aux initiateurs de nos manifestations publiques et récréatives.

Dr B. Glasson.

Nyon, ville industrielle?

Je réponds très volontiers à l'invitation de Pro Novioduno d'exprimer une opinion sur l'industrialisation de Nyon. Les lignes qui suivent, et qui n'engagent que leur auteur, n'épuisent certes pas le sujet. Elles ne sont que

quelques réflexions à propos d'un problème d'actualité, parmi ceux qui retiennent l'attention des édiles comme du public.

Après une longue période de stagnation, la population de notre ville

est entrée dans une phase d'expansion, phénomène qui se confirmera encore dans le futur à moyen terme.

Les modifications profondes qui se manifestent dans les activités humaines et dans la répartition de ces activités, la prépondérance croissante du secteur tertiaire notamment, obligent l'homme à travailler, sinon à vivre, dans des agglomérations urbaines. Ces agglomérations, sous le double effet du phénomène que nous venons de constater et de l'expansion démographique générale, auront une tendance à croître sans cesse en dimension.

Par sa position géographique idéale sur la rive d'un magnifique plan d'eau, entre deux centres importants, sur un axe routier et ferroviaire de premier plan, à proximité immédiate d'un aéroport intercontinental, entre deux universités, Nyon est « condamnée » à se développer. Je dis « condamnée », parce que je sais que ce développement, profitable au plus grand nombre, n'a pas que des aspects positifs. Il entraîne la disparition d'un passé plein de charme, de paix, de chaleur... la disparition d'un certain mode de vie.

L'expansion, bien pour les uns, mal pour les autres, est une donnée sur laquelle les responsables de la conduite des affaires publiques n'ont en fait que peu d'action. Impuissants à l'empêcher, voire à la freiner, ils peu-

vent chercher dans une mesure limitée à la diriger d'une façon aussi harmonieuse que possible.

Cette recherche doit tendre à un équilibre entre le développement résidentiel d'une part et celui des diverses activités de l'autre. Possibilités de travail et possibilités de logements doivent croître côte à côte.

Nyon, qui bénéficie de la ceinture verte de sa zone périphérique, ne peut évidemment pas l'étendre. L'écoulement du temps, au contraire, entraînera une contraction du secteur primaire, de l'agriculture. Le secteur tertiaire, celui des services, par contre, est appelé à un grand développement. Il faut prêter une attention particulière à l'un de ses aspects : l'activité touristique. Nous sommes loin d'avoir exploité toutes les possibilités de ce domaine.

Ce préambule démontre que l'industrialisation de Nyon doit s'inscrire dans son programme d'expansion comme un complément nécessaire, indispensable même, mais non comme un but en soi.

Le développement de l'industrialisation suppose la réunion préalable d'un certain nombre de conditions.

Avant de les examiner, on peut ouvrir ici une parenthèse pour savoir si la localisation industrielle doit être assurée à l'intérieur du territoire de chaque commune ou si, au contraire, il faut rechercher une solution sur le

bally et fils sa nyon

Nyon - Rolle - Aubonne - Gimel - Gland

Electricité générale
Téléphone
Radio
Télévision



HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFEVREURIE
OPTIQUE

E. Jaques

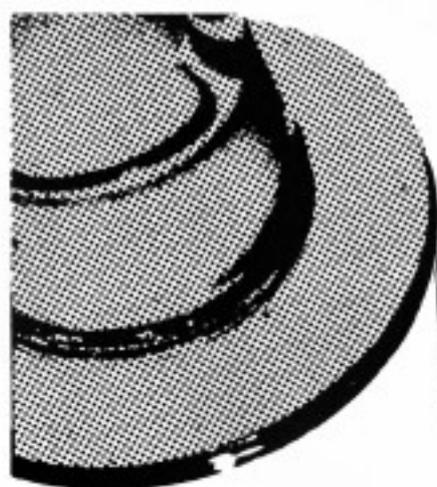
34, rue St-Jean Nyon

Pour tout ce qui touche l'électricité



F. Huber

Nyon
2, Grand-Rue Téléphone 61 22 21



*

**Pharmacie
Nyonnaise**

Dr. B. Glasson
Rue de la Gare
Téléphone 6133 70

A deux pas de la Gare!

plan régional. Bien que la logique fasse pencher la balance en faveur de cette dernière possibilité, l'autonomie communale, en matière fiscale notamment, impose un compromis favorisant la première formule. En poussant le raisonnement à l'extrême, on ne concevrait pas une solution dans laquelle la commune industrielle X encaisserait le revenu fiscal provenant d'une concentration d'entreprises et la commune résidentielle Y construirait les locaux scolaires et les HLM rendus nécessaires par le personnel de ces mêmes entreprises.

La parenthèse étant fermée, revenons aux conditions propres à assurer un développement industriel.

La première est de disposer de surfaces suffisantes pour recevoir des industries. Dans l'état actuel des choses, Nyon ne remplit pas ou plus cette condition. L'étude en cours de l'aménagement du territoire par un bureau spécialisé doit démontrer où et sur quelle surface une nouvelle zone industrielle doit être créée.

La deuxième condition est la disponibilité des terrains. Il ne suffit pas de décréter par voie administrative que telle portion de territoire sera affectée à l'activité industrielle. Il faut que les propriétaires soient disposés à céder leurs terres et ceci à des conditions en relation avec leur destination. En fait, on constate que toutes les villes qui ont connu une importante industrialisation avaient préalablement acquis la maîtrise des terrains. Cette condition paraît difficile à remplir à Nyon. Elle implique de longs délais et des moyens financiers peu compatibles avec les ressources actuellement disponibles. Au surplus, le territoire communal ne contient guère de terrains à vocation spécifiquement industrielle.

La troisième condition, qui découle en grande partie de la seconde, est de mettre à disposition des entreprises des fonds équipés, en réservant les terrains disposant d'un raccorde-

ment ferroviaire aux seules entreprises qui en ont besoin. Cette dernière condition n'est pratiquement plus réalisable à Nyon.

Je passe sous silence la question des facilités d'ordre fiscal ou autres, partant de l'idée qu'elles doivent compenser l'inconvénient d'une mauvaise localisation, ce qui n'est pas le cas à Nyon.

Enfin il ne faut pas négliger les besoins de l'artisanat, qui très souvent ne peut pas être mélangé à l'habitation, mais qui néanmoins, en raison des relations avec sa clientèle, doit être situé à proximité immédiate de l'agglomération.

En conclusion, il faut se rendre à l'évidence qu'il est nécessaire de créer, dans la mesure de nos moyens, les conditions propres à assurer un certain développement industriel de notre ville, développement indispensable à l'équilibre entre les possibilités de résidence et celles de travail. Il ne paraît pas souhaitable, et surtout pas possible, d'aller au-delà.

Un mot enfin, en terminant, à l'intention de ceux pour qui industrie est synonyme de laideur, de dégradation de l'environnement. Constatons tout d'abord que chaque homme ayant des besoins matériels à couvrir, l'activité productrice est indispensable à la collectivité. « Le pain est plus blanc dans les mains noircies par le travail ». Le travail est utile, il doit aussi être beau. Ce ne fut certes pas toujours le cas, mais cela le devient de plus en plus. Réserve faite de l'industrie lourde, les usines ne sont plus aujourd'hui ni laides ni sales. De plus, les autorités disposent de moyens légaux pour assurer l'intégration des complexes industriels aux conditions locales.

Je reste persuadé que la communauté nyonnaise continuera à l'avenir de compter dans son sein les entreprises industrielles nécessaires à l'harmonie de son existence.

M. Hans.
Municipal

Zone industrielle et urbanisme

Dans un court délai, on me demande mon avis sur ce sujet. Est-il nécessaire, me dit-on, d'agrandir la zone industrielle, de lui trouver un prolongement *intra* ou *extra muros*? Traduisons en clair, selon une recherche dans les limites politiques de notre commune ou en dehors de celles-ci par un arrangement éventuel avec une commune voisine.

Essayons de faire le point sur ce problème qui inquiète bon nombre de citoyennes et de citoyens. Problèmes complexes, il faut le dire.

Notre ville s'agrandit d'une manière anarchique avec une grande rapidité. En vingt années, elle a vu l'effectif de ses habitants doubler. L'équipement nécessaire en logements, écoles et autres prolongements sociaux suit péniblement cette ascension démographique vertigineuse. Il y a du retard et les statistiques ont menti, pour autant qu'elles aient existé!

Présentement une seule réussite de plan de quartier digne de ce nom a vu le jour dès sa conception pour 250 logements jusqu'à son aboutissement intégral. Ce fut un heureux accident dans le maquis de l'urbanisme local.

La zone industrielle actuelle a été créée il y a moins de vingt ans et réalisée ces dernières années sur un terrain plat, mais merveilleusement situé devant un panorama tous azimuts exceptionnels (alpestre, lacustre et jurassien) qui serait digne d'un bel ensemble résidentiel et social. C'est notamment la ligne CFF existante du feu Nyon-Divonne qui a justifié le choix de cette zone industrielle. Relativement restreinte, elle permet néanmoins aux maisons du folklore local de s'y replacer dans le cadre de leur extension. Elle libéreront ainsi des terrains précieux en ville.

Notre agglomération depuis longtemps se présente sur quatre volets

essentiels : chef-lieu administratif du district ; ville de tourisme par sa situation de premier ordre ; ville résidentielle très attirante pour les nombreux avantages offerts par sa situation et son commerce très alléchant ; cité industrielle et artisanale relativement importante comparée aux autres villes vaudoises.

Et maintenant, dans le cadre d'une étude de plan directeur digne de ce nom, qu'en serait-il d'une nouvelle zone industrielle? Est-elle nécessaire à un équilibre des finances communales ou risquerait-elle de compromettre la situation de la cité sur les autres secteurs énumérés?

Une étude technico-sociologique sérieuse peut éventuellement orienter les décisions. Mais le temps presse et l'avenir inquiète ceux qui sont conscients des lacunes d'une politique à la « petite semaine » qui sévit depuis trop longtemps dans notre pays.

Où sont donc les suites des études de l'Expo 1964? Six ans déjà ont passé depuis cet événement aux perspectives nouvelles. L'urbanisme y était présent dans sa conception moderne et inéluctable qu'il faudra bien appliquer tôt ou tard.

Mais en quoi notre sujet de zone industrielle est-il intégré dans un aménagement dont on parle beaucoup depuis une décennie à La Côte?

L'urbanisme n'est plus concevable dans les limites artificielles et trop restreintes d'une commune politique. Il n'est qu'un aspect de l'aménagement, régional au minimum. Pour nous La Côte ou plus judicieusement le district de Nyon, forme une entité complète sur les différents plans (géographique, géologique, démographique, etc.). C'est la région idéale pour appliquer les nouvelles dispositions d'un aménagement rationnel.

Nous sommes au temps des regrou-

Berlie & Mottier - Nyon

16, rue St-Jean - Téléphone 61 26 38



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION en gros, au détail
BOIS en panneaux d'origine, en panneaux sur mesure
PRODUITS AGRICOLES

Snack-Restaurant de la Gare

ASSIETTE DU JOUR
SERVICE A LA CARTE
PATISSERIE - CONFISERIE

Ch.
Guillot

Même maison :
TEA-ROOM DU PORT

QUALITÉ TRADITION



JOURNAL *de* NYON

L'indispensable complément régional du quotidien

Chaque mercredi :

L'OUEST LÉMANIQUE, supplément hebdomadaire régional,
atteint toute La Côte et la campagne genevoise.

pements dans tous les domaines de l'économie mais pas uniquement au niveau de l'intendance. Le temps est venu de prouver si notre système politique peut être encore capable, pour l'essentiel, de faire l'effort et les sacrifices nécessaires afin d'organiser la vie de la nation en accord avec les progrès et les exigences de notre temps.

La zone industrielle complémentaire de Nyon est à mon avis située dans la région de Gland, sous l'égide d'une entente avec péréquation financière. Pourquoi dans cette région ?

Primo Topographiquement, le terrain y est plat, nombreuses possibilités de raccordements par voies industrielles au CFF et à l'autoroute.

Secundo Terrains graveleux impropres à l'agriculture, mais favorables à la construction.

Tertio Position géographique régionale idéale.

Quarto Tous ces avantages et exigences n'existent plus à Nyon.

Notre pays de La Côte est un exemple test qui a été choisi d'ailleurs en haut lieu par la commande de l'étude d'aménagement au professeur Caillot. Mais les années passent, et les erreurs s'accumulent.

La sacro-sainte autonomie communale n'autorise que le travail à courte vue. L'absence de bases juridiques paralyse présentement toute action régionale de regroupement.

Conclusion

L'étude d'une *nouvelle zone industrielle* fait de toute manière partie du plan d'aménagement régional, au même degré que celui des écoles et de la détermination géographique définitive des zones agricoles valables.

Espérons que la génération actuellement au pouvoir saura prendre d'urgence les résolutions qui s'imposent dans le cadre révisé de la légalité, car le désastre est déjà grand, chez nous comme ailleurs.

J.-H. Guignard.

Architecte

Le développement industriel de la région

Autrefois, nombreux étaient ceux qui voulaient restreindre la vocation de La Côte à l'agriculture, au tourisme et aux loisirs. Le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles sociétés étaient considérés avec une certaine méfiance : industrialisation et sauvegarde d'une image accueillante semblaient incompatibles. Mais, l'industrie du début du siècle ne correspond plus guère à l'industrie d'aujourd'hui et encore moins à celle de demain. A l'exception peut-être encore de certaines industries produisant des matières de base, les fabriques modernes sont devenues

silencieuses et propres. Elles emploient du personnel de plus en plus qualifié et spécialisé. Ces masses anonymes de travailleurs qui caractérisaient encore l'industrie d'avant-guerre disparaissent peu à peu pour céder la place à des machines dominées par des techniciens et exploitées par des spécialistes. Les activités de création, de recherche et d'organisation occupent un pourcentage toujours plus élevé de collaborateurs, de cadres moyens et supérieurs.

Pour l'industrie, en particulier celle de transformation, et pour les entreprises de services, il est plus impor-

tant aujourd'hui d'être proches de centres de recherche, d'universités et de voies de communications internationales que de matières premières.

La région de La Côte est soumise à l'action de deux pôles d'attraction importants : les centres urbains de Lausanne et de Genève exercent un puissant attrait sur la population active de notre région.

D'autre part, nombreux sont ceux qui viennent habiter nos localités, soit parce qu'ils se sentent attirés par un paysage qui ne manque pas de charme, soit parce que la situation du logement ou du marché immobilier de Genève les refoule toujours plus loin. Cette évolution peut être néfaste. En effet, les dortoirs de grandes villes attirent une population anonyme n'ayant aucune attache avec la vie sociale et culturelle du lieu qu'elle habite. Ces nomades modernes ne sont guère en mesure de s'intéresser activement au maintien, dans la région qu'ils viennent habiter par hasard et pour un temps limité, de quelques « vieilles pierres », d'un arbre ou d'une étendue de verdure.

Toutefois, ces mêmes nomades savent souvent apprécier le patrimoine naturel d'une région. Certains n'hésiteront pas à voyager des milliers de kilomètres pour retrouver la beauté sauvage d'un paysage encore intact

ou pour admirer les vestiges du passé. Pendant le « week-end », ils visiteront l'Abbaye de Bonmont, la Glacière de la Givrine, les Gogants, les ruines d'Oujon, le château de Nyon, la Tour César...

L'industrialisation d'une région n'exclut plus — ainsi que nous l'avons déjà constaté — la sauvegarde des beautés naturelles et du patrimoine historique. Au contraire, elle permet d'enraciner une population consciente de la nécessité de protéger ces valeurs inestimables et capable de les défendre, si nécessaire, aussi sur le plan financier.

Comme l'a relevé M. le professeur P. Goetschin le 19 octobre 1967 lors du cinquantième anniversaire de l'installation de Zyma à Nyon, il appartient aussi à cette région de saisir sa chance : il s'agit plus particulièrement « de favoriser la création d'initiative qui permettrait d'industrialiser La Côte dans une symbiose qui tiendrait compte de la présence de deux universités, d'une école polytechnique, d'un ordre politique et social stable, d'un système d'éducation qui évolue favorablement et aussi d'un paysage qui est parmi les plus beaux du monde et qui ne s'oppose aucunement à la mise en œuvre du potentiel humain sous une forme particulièrement excitante ».

E. Schappi
Directeur Zyma SA

Le point de vue d'un simple citoyen

La « Bible Caillot » dont on a tant parlé naguère, semble dormir au fond de bien des tiroirs. Je pense que si l'opinion, reconnue valable sur le plan européen, du professeur Caillot est restée lettre morte, la mienne fera

long feu. N'importe, je pose le problème :

On ne favorise pas à la fois industrie et tourisme. Développer l'industrie c'est conduire au changement rapide du visage d'une commune qui perd

bientôt le pittoresque qui lui valait la faveur des touristes. Or, si l'on regarde les choses uniquement du point de vue francs et centimes, il faut admettre que le tourisme nous apporte de l'argent franc, c'est-à-dire sans contrepartie. Du moins n'avons-nous jusqu'ici, rien fait exclusivement pour le touriste et c'est peut-être dommage.

Et l'industrie ?

Si de nouvelles usines s'installent chez nous, elles devront amener avec elles les ouvriers qui leur sont nécessaires puisque nous ne disposons pas de main-d'œuvre inoccupée.

Il faudra loger cette main-d'œuvre. Un ouvrier ne se peut loger en « résidences » aux prix exorbitants. Il sera donc indispensable de construire des H.L.M. dont nul n'ignore qu'ils coûtent fort cher à la commune, donc à la communauté.

Les familles d'ouvriers, comme les autres, ont des enfants. Il faut prévoir pour eux des écoles. Chacun sait que malgré la construction d'un collège qui nous a coûté douze millions et quelque, il manque déjà des classes à Nyon et que nos autorités devront songer, sous peu et selon un rapport de la Commission du Conseil chargée de ces problèmes « de construire un nouveau centre scolaire doté d'une salle de gymnastique dont l'urgence a été maintes fois évoquée ». Les quelques centaines de milliers de francs (pour ne pas prononcer le mot de millions) que cela coûtera iront s'ajouter à nos dettes amortissables en X années...

Ce ne sont pas là, certes, les seuls frais engendrés par un apport massif de population. Voyons maintenant le rapport :

Il est évident et raisonnable que l'ouvrier qui gagne peu paie peu d'im-

pôts. Pécuniairement ce n'est donc pas là que nous aurons l'avantage d'autant que très souvent, une bonne partie du salaire s'expatrie.

Mais : pour les industries venant de l'extérieur, notre commune (comme d'autres) s'adapte aux décisions cantonales concernant les allègements fiscaux qui peuvent être consentis à de nouvelles entreprises s'installant en territoire vaudois. Autrement dit, si le canton exonère ces entreprises nouvelles (et ceci jusqu'à concurrence de dix ans) la commune fait de même. D'autre part, elle accorde des avantages en ce qui concerne les S.I. en ce sens qu'elle octroie un rabais de 40 % sur les factures d'eau, de gaz et d'électricité pour la première année d'exploitation, de 30 % pour la deuxième, 20 % pour la troisième et 10 % pour la quatrième année.

A qui profite donc l'opération ? Où est le bénéfice ?

L'explosion démographique est une chose, la favoriser en est une autre. Pour la favoriser il me semble qu'il faut être soit très très riche, soit particulièrement inconséquent. Et la preuve de ceci est qu'en 1959, il y avait à Nyon 6977 habitants et approximativement neuf millions de dettes, tandis qu'en 1969 nous en étions à 10936 habitants pour quelque trente millions de dettes.

Il me paraît que ces chiffres sont plus probants que tous les arguments qu'on pourra m'opposer. Et je me demande si, lorsqu'une décision concernant la zone industrielle devra être prise, la population ne devrait pas exprimer son opinion car en définitive, n'est-ce pas elle qui supporte les inconvénients et les frais d'un développement qu'elle ne voit peut-être pas sans inquiétude ?

Simone Roget.

Comité de Pro Novioduno

Président

Dr Bernard Glasson
Promenade du Mont-Blanc
Nyon - Tél. 61 13 64

Vice président

Pierre-André Hédiguer
rue Juste-Olivier 4
Nyon - Tél. 61 28 77

Trésorier

Claude Barbezat
Union de Banques Suisses
Nyon - Tél. 61 17 51

Secrétaire

Simone Roget
Grande-Rue 27
Nyon - Tél. 61 20 30

Membres

Daniel Kramer
La Muraz 7
Nyon - Tél. 61 38 72
François Huber
Mafroi 4
Nyon - Tél. 61 29 89
Daniel Baudraz
Place du Château 14
Nyon - Tél. 61 24 94
Jean Guignard
La Muraz 20
Nyon - Tél. 61 23 40

Nos généreux donateurs

M. Frédéric Berlie, Nyon	20.—	M. Louis J. Bopp Fils, Nyon	45.—
Caisse d'Epargne de Nyon	20.—	M. Albert Weill, Nyon	20.—
F. Kocher & Fils S.A.	50.—	M. Pierre Jacobi, Nyon	25.—
Mme Rose-M. Chapallaz, Nyon	20.—		
M. Ed. Leyduz, Nyon	50.—		
Stellram S.A., Nyon	50.—		
Société de Banque Suisse Nyon	20.—		
M. Michel Sandoz, Nyon	20.—		
M. Alfred Michaud, Nyon	20.—		
L. & A.-M. Raffini, Nyon	20.—		
Mats Ross	30.—		
Mme Cécile Baup, Nyon	20.—		
M. M.-M. Thomas, Nyon	50.—		
Burnier & Cie S.A., Nyon	20.—		
M. Dr R. Tobler, Gland	20.—		
M. Roger Paréaz, Crassier,	20.—		
M. J.-H. Guignard, Nyon	40.—		
M. J.-B. Vink, Nyon	50.—		
R. Gale, Nyon	20.—		
M. P. Davoine, Founex	50.—		
M. Maurice Ruey, Nyon	20.—		
Maison H. Haemerli & Cie, Nyon	20.—		
Gabriel Champrenaud, Prangins	20.—		
M. Pierre Cerutti, Nyon	50.—		
M. G. Laesser, coiffeur, Nyon	40.—		
M. Lotar Neumann, Gingins	50.—		
M. & Mme G.-E. Gonet, Genève	20.—		
Banque Vaudoise de Crédit & d'Epargne	50.—		

Leyduz

1, rue Nicole
Téléphone 61 28 36

**Appareilleur
Installations sanitaires**

Notre
efficacité

dépend de
VOUS

Devenez membre !

en vous inscri-
vant auprès de notre trésorier M.
Claude Barbezat, Union de Banques
Suisses, rue de la Gare à Nyon, ou en
versant votre cotisation à notre compte
de chèques postaux 12 - 8591.

Cotisation annuelle minimale : Fr. 5.—
y compris l'abonnement au bulletin.

PRO— NOVIODUNO

compte
sur
votre appui
moral
actif
et... financier !

Merfen-[®] Orange

pour la désinfection **indolore**
des blessures
coupures et égratignures
déchirures et brûlures

Merfen-Orange 50 ml Fr. 2.75

Zyma SA Nyon



Pâtes de luxe

Teigwaren

LA CHINOISE

PÂTES SANGAL S. A. • NYON

PRO— NOVIODUNO